

Règles et consignes pour l'utilisation des systèmes de carte d'accès de l'Université d'Ottawa

Demander à votre administrateur de carte de vous expliquer les informations contenues dans ce document.

- Ceci est votre seule carte d'accès de l'Université d'Ottawa en votre possession.
- Votre administrateur doit vous donner des accès supplémentaires à une carte qui est en votre possession et qui peut provenir d'une faculté administrative différente.
- Ceci est une demande pour remplacer votre carte existante.
- Avez-vous accès à certaines heures seulement.
- Avez-vous été avisé des endroits où vous avez accès.
- Aurez-vous accès aux locaux les jours fériés.
- Votre carte a une date d'expiration et doit être retournée avant cette date.

Renseignements clés

1. Une carte passée soit à un endroit où vous n'avez pas accès, soit après les heures permises déclenche une alarme.
2. Une porte qui reste ouverte plus de 120 secondes peut déclencher une alarme.
3. N'employez jamais un objet improvisé pour garder une porte ouverte.
4. N'employez jamais un objet improvisé pour garder une porte de podium ouvert.
5. Vous êtes personnellement responsable de votre carte d'accès.
6. Ne prêtez jamais votre carte d'accès.
7. Ne laissez jamais entrer une personne sans autorisation ou sans carte d'accès dans un local muni d'un système de carte d'accès. Si vous enfreignez cette règle, vous risquez de perdre votre privilège d'avoir une carte d'accès.
8. N'entrez pas dans un local sans autorisation; autrement, vous risquez de perdre votre privilège d'avoir une carte d'accès.
9. La carte d'accès demeure la propriété de l'Université d'Ottawa et doit être retournée à son propriétaire. La perte de cette carte doit être signalée immédiatement à l'agent d'administration de la section de common law. La section émettra une nouvelle carte aux frais de 20,00\$ payable par le détenteur.

****Un dépôt de 20\$ est exigé pour l'obtention de la carte d'accès et vous sera remis lors du retour****

Ce document confirme qu'on vous a précisé les règles et consignes des systèmes de carte d'accès, l'objectif étant d'éviter les fausses alarmes au Service de la protection.

Je, (nom en caractères d'imprimerie) _____, déclare avoir lu et compris les règles et consignes des systèmes de carte d'accès de l'Université d'Ottawa. Mon numéro d'employé / d'étudiant est le _____.

Si l'utilisation de ma carte provoque un problème ou une alarme, on peut me contacter par courriel (_____) ou par téléphone (_____).

Je reconnais que le Service de la protection et les responsables de mon unité scolaire ou de mon service se réservent le droit d'annuler ma carte si je ne respecte pas les consignes ci-dessus.

Signature

Date

N° de carte